

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les élections médicales commencent le 7 juin.

Bruxelles, le 24 avril 2018.

C'est officiel : les élections médicales débuteront le jeudi 7 juin prochain et se termineront le mardi 26 juin à minuit. Durant cette période, tous les médecins pourront voter électroniquement pour un des syndicats médicaux. De cette manière, ils participeront activement à la politique de santé des prochaines années.

Le vote sera électronique via l'application web sécurisée de l'INAMI. Pour pouvoir voter, vous devez disposer de votre carte d'identité électronique et de votre code pin. Le 6 juin, la veille des élections médicales, l'INAMI transmettra à tous les médecins ayant le droit de vote une combinaison unique de chiffres et de lettre (token). Vous aurez besoin de ce token pour voter. Vous le recevrez par poste simple.

Pensez donc à vérifier votre boîte aux lettres à partir du 7 juin.

L'ambition de l'ABSyM est claire. Nous voulons encourager plus de médecins à voter. Cet encouragement devrait engendrer plus de voix pour l'ABSyM. C'est la seule façon pour nous de représenter encore mieux l'ensemble des médecins, généralistes et spécialistes, au sein des conseils et des commissions de concertation où l'avenir de la profession se dessine.

Dr Marc MOENS

Président